

Rapport Spécial
à Monsieur le Commissaire Central

N° 593

J'ai l'honneur de rendre compte à Monsieur Le Commissaire Central que ce jour vers 3 heures de relevée, le sieur Hassoun Chaloum 24 ans, bijoutier, rue Henri Nampa 279, s'est présenté à mon commissariat et m'a donné une baïonnette Saber qu'il venait d'enlever à un tirailleur indigène rue Baby. Cet israélite m'a alors déclaré que passant rue Baby il a aperçu deux tirailleurs indigènes entourés par des israélites et discutant entre eux. S'étant approché et ayant vu que ces militaires cherchaient à se servir de leur baïonnette, il a réussi à en désarmer un. Il a ajouté qu'à ce moment les tirailleurs n'avaient pas été frappés.

M^y
J'ai envoyé aussitôt l'agent Guagliumi sur les lieux, mais il a rencontré en cours de route un tirailleur ayant la figure ensanglantée, sans chéchia, ni baïonnette. Il a amené ce militaire au bureau et ce dernier m'a déclaré se nommer "Bendjelloul" Mohamed ben Hamou, 24 ans, soldat au régiment 1^{re} Cie 2^{me} Rég 3154. Sur ma demande il m'a fait connaître que passant près du bain-marie Degonche, rue des Bains, en compagnie de son camarade Bonttagane ali, soldat à la même Cie, ils ont été entourés par plusieurs israélites qui leur ont reproché de venir dans le quartier juif. Ces militaires ont répondu qu'ils se promenaient tranquillement qu'ils ne faisaient de mal à personne et qu'ils étaient libres d'aller où ils voulaient. A ce moment les israélites les ont frappés sans aucun motif à coups de cravache et de bâton, puis leur ont arraché leur baïonnette du fourreau. Bendjelloul a ajouté qui lui était impossible de désigner ses agresseurs, qu'il ne les connaît pas.

Le tirailleur Bonttagane ali aurait été conduit au bureau de la place par des israélites, sans passer par mon commissariat.

Quant au soldat Bendjelloul Mohamed, je l'

ai remis entre les mains de l'adjoint Fournier du
2e Gouaves qui est venu le chercher au bureau. J'ai donné
à ce grade la baïonnette portant le N° 45648.

Cette scène a produit une certaine effervescence
dans le quartier, mais tout est rentré dans le calme à l'
heure actuelle.

Le boulanger Bendjelloul est blessé au dessus de la
tempe gauche, mais sans gravité. Il paraît être en état d'
ébriété et a déclaré que s'il était puni, sitôt sa punition
terminée, il reviendrait dans le quartier israélite avec
ses camarades et se vengerait des coups qu'il a reçus.

J'ai entendu ensuite le sieur Allouche Abraham
Bans, employé de commerce, rue de France 50, qui m'a
déclaré que passant rue Baby il avait vu deux boulanger
indigènes dont Bendjelloul, qui étaient ivres et disant des
grossièretés aux passants. Comme ils avaient la baïonnette
à la main, son ami Glassoun a désarqué Bendjelloul
puis ils sont partis de suite de peur d'être frappés. Il a
ajouté qu'il n'avait pas vu frapper les militaires.

Cette affaire n'a aucune importance.

Constantine, le 7 Février 1914.



2040

Sur ma demande l'Autorité Militaire a envoyé des
patrouilles qui circuleront toute la soirée et demain dans
le quartier israélite.

Cette histoire pourrait avoir des suites graves et
j'estime que la faute en incombe surtout aux israélites du
quartier.

Constantine, le 7 février 1914.
Le Commissaire Central

Lacimie